

N°DBE2025_11_029

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 08
(08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mercredi 05 novembre 2025
Date de Convocation : 27 octobre 2025

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Alain JAYR, Martial LOISY, Luc MICHEL, Philippe POTTIER et Jean-Michel VANDEL

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD et Dominique MOREL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

Demande de subventions pour les postes d'animation au titre de l'année 2026

EXPOSE

Le Président demande l'autorisation aux membres du Bureau Exécutif de solliciter le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement du temps d'animation des postes suivants :

- du chargé de mission – directeur de structure ;
- du chargé de projets « Eaux et Rivières » ;
- de l'animateur « Hydraulique et Qualité de l'Eau » ;
- du chargé de mission « Zones humides aval » ;
- de l'agent administratif et financier ;

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°322 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2020 déléguant certaines attributions à son Bureau Exécutif ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 désignant notamment le secrétaire de séances ;

Considérant les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des missions du Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) ;

Considérant que les dépenses de fonctionnement nécessaires aux différents postes du SMVV seront prévues lors du vote du budget primitif 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement du temps d'animation nécessaire à l'accomplissement des missions du SMVV ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la réalisation de ces demandes de subventions auprès des partenaires concernés ;

AUTORISE le Président à procéder à la mise en œuvre de ces demandes dans le respect des procédures en vigueur.

Fait et délibéré à Mézeriat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT

